



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 05979

Numéro SIREN : 789 422 698

Nom ou dénomination : HOLDING MAGGY CLAUDE

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2016 sous le numéro de dépôt A2016/010989



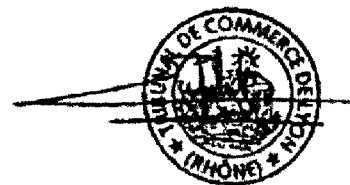
4716491

Dénomination : HOLDING MAGGY CLAUDE
Adresse : 7 impasse de la Baticoliere 69450 Saint-cyr-au-mont-d'or
-FRANCE-

n° de gestion : 2012B05979
n° d'identification : 789 422 698

n° de dépôt : A2016/010989
Date du dépôt : 14/04/2016

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
12/12/2012



4716491

Société par actions simplifiée
HOLDING MAGGY CLAUDE

4 rue Eugène COLLONGE
69370 SAINT DIDIER au MONT d'OR

RCS LYON 789 422 698

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Frédéric GONTARD
160 rue Vendôme
69003 LYON

Frédéric GONTARD
160 rue Vendôme
69003 LYON

LYON le 12 décembre 2012

Monsieur le Président de la Société par
actions simplifiée **HOLDING MAGGY**
CLAUDE
4 rue Eugène COLLONGE
69370 SAINT DIDIER au MONT d'OR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée aux termes d'une nomination prise à l'unanimité des associés le 06 décembre 2012, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport que j'ai établi sur l'appréciation et l'évaluation des apports consentis par vous même, et d'apprécier la valeur des avantages particuliers, et ce conformément aux articles L.225-147, R.225-7 et R.225-136 du Code de Commerce

Les études préalables effectuées, qui ont été préparées pour cette opération, m'ont été soumises.

J'ai obtenu les renseignements et justifications demandés, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de la mission dont je vous rends compte dans ce présent rapport.

En outre je précise que le traité d'apport d'actions sera annexé aux statuts.

I - EXPOSE

Il s'agit d'une opération d'apports d'actions de la société **MARIETTON INVESTISSEMENTS**, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 692 951,00 euros dont le siège social se trouve au 24 avenue René CASSIN – 69009 LYON, immatriculée au RCS LYON 499 083 798, à la société **HOLDING MAGGY CLAUDE**, Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 euros dont le siège social se trouve au 4 rue Eugène COLLONGE - 69370 SAINT DIDIER au MONT d'OR, immatriculée au RCS LYON 789 422 698.

Le but de cet apport est la réorganisation patrimoniale de Messieurs Laurent et Stéphane ABITBOL.

Messieurs Laurent et Stéphane ABITBOL apportent chacun 283 972 actions qu'ils détiennent de la société MARIETTON INVESTISSEMENTS SA.

La société HOLDING MAGGY CLAUDE a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'activité de holding.

II - EVALUATION DES APPORTS

Pour le calcul de la valorisation des actions il a été tenu compte de la valorisation de la société MARIETTON INVESTISSEMENTS SA retenue pour le protocole d'accord concernant la réorganisation capitalistique de cette dernière.

Le montant de l'apport s'élève donc à 1 700 000 € pour 567 944 actions, soit 2,99 € par action.

III - AVANTAGES PARTICULIERS

L'existence d'avantages particuliers n'a pas été portée à ma connaissance et je n'en ai découvert aucun au cours de mes contrôles.

IV - CONCLUSION

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que la valeur des biens apportés n'est pas surévaluée par rapport à la réalité

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 1 700 000 €, apports rémunérés de la façon suivante :

- Apport en capital : 1 700 000,00 €

- Monsieur Laurent ABITBOL : 850 000,00 €

- Monsieur Stéphane ABITBOL : 850 000,00 €

Il sera créé 1 700 000 actions de 1 € chacune.

Ainsi informés, après lecture du présent rapport du Commissaire aux Apports, il vous appartient de voter les résolutions qui vous sont proposées pour rendre définitif cet apport.

Frédéric GONTARD
Commissaire aux Apports

